



EXAMEN DU COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2024 : PRESENTATION SYNTHETIQUE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe qui est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux".

Caractéristique des résultats :

1. Toujours 0 € de dettes

2. Dépenses réelles de fonctionnement

803 840.60 € de dépenses courantes dont peuvent être retranchées les dépenses suivantes:

- 144 730.93€ consacrés à la dotation aux amortissements (opération d'ordre).
- 8 815€ prélevés sur la fiscalité locale au titre du redressement des finances publiques
- 745€ prélevés sur le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- 25 000€ (estimation) de dépenses sur les bâtiments qui auraient pu être imputés en section d'investissements et qui donnent lieu au reversement de 16.404% au FCTVA.

De fait, **les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 624 549.67€** dont 245 418.93€ en charges de personnel, ce qui représente 39.3% des dépenses réelles (30.5% des dépenses totales de fonctionnement)

A noter que les dépenses d'électricité et de gaz n'ont augmenté que de 11.7% par rapport à l'année 2022 alors que les prix de l'énergie électrique ont subi une hausse de 10% en 2023 et 9.5% en 2024.

3. Recettes réelles de fonctionnement

Il a été perçu une somme globale de 1 645 382.40 €

Globalement, les principales recettes sont :

- **Les produits fiscaux** : 897 414.26€ dont 545 969€ au titre des impôts locaux, 27 847€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire, 126 695€ représentant le dernier montant perçu en 1999 de la taxe professionnelle, compensée par Amiens Métropole.
- **Dotations et participations** pour 558 520.47 € dont la compensation de la TFB pour les établissements industriels par l'Etat arrêtée à 541 647€
- **Les produits domaniaux** (locations de logements et des herbages dans le marais communal) pour 108 334.21€

- **Les produits services, domaines et ventes diverses** (concession) pour 42 709.42€

4. Excédent de la section de fonctionnement de l'année

Recettes de fonctionnement- dépenses de fonctionnement = **841 522.10€**

Ce montant est conforme aux attentes...il aurait été augmenté de 148 107€ hors de la DSC ! C'est la somme de 841 522.10€ qui représente la part d'autofinancement net de la Commune en faveur de ses investissements.

5. Investissements

Les principales dépenses d'investissements en 2024 :

- **Opération 20 (réseaux)** : Le dispositif intracting en partenariat avec Amiens Métropole pour le passage à leds, l'éclairage de la 2^{ème} voie verte, la modernisation des installations d'éclairage pour la somme de 384 535.53€
- **Opération 46 (voirie communale, voies vertes, aménagements de sécurité)** : principalement la voie verte CVO201 de Glisy à Longueau, le carrefour du Christ... pour la somme de 933 169.75 €
- **Opération 48 (travaux sur les logements locatifs)** : changement des VMC rue d'en Haut et rue Neuve, remplacement de 4 portes fenêtres rue des Sarments, mur mitoyen 16D rue d'en Haut, pour la somme de 27 353.92€
- **Opération 50 (acquisitions foncières)**:acquisition de 3 parcelles auprès de la succession Bigot et acquisition de deux parcelles dans le marais, pour la somme de 64 064.96€, frais de notaire et enregistrement compris
- **Opération 52 (CTM et acquisition de mat matériels pour le service technique)** : acquisition de 50 barrières de police, de panneaux d'affichage pour élections - européennes- remplacement tondeuse autoportée frontale, remplacement du tracteur Shibaura de 1993 -incendié accidentellement-, pour la somme de 67 231.20€
- **Opération 54 (espaces de vie, détente, de promenade, de pratique sportive de loisirs)** : remplacement et sécurisation du platelage dans l'ancien cimetière, branchement en eau au skatepark, étude de faisabilité et financière de l'aménagement de la place de l'église, banc rouge violences conjugales, totem JO 2024 pour la somme de 125 775.65€
- **Opération 62 (bâtiments communaux publics)** : travaux sur les élévations extérieures de l'Eglise -fin tranche 1- et travaux intérieurs -tranche 2 à 60%. Branchement en eau pour l'Eglise pour la somme de 404 888.90€

L'ensemble des dépenses d'investissements pour l'année 2024 a été arrêté à la somme de 2 025 719.91€

Les principales recettes d'investissements en 2024 :

- **L'autofinancement par la section de fonctionnement** vers la section d'investissements a été observée à 1 074 915.82€
- **La dotation aux amortissements** en provenance de la section des dépenses de fonctionnement : 144 730.93€ devenant de fait une recette d'investissements
- **Le remboursement d'une fraction de la TVA** sur les investissements 2022 par l'Etat - 16.404% s'est élevé à 224 198.84€
- **La taxe d'aménagement** sur les constructions pour 13 458.75€
- **Les subventions perçues** sur les dossiers présentés à l'Etat, la Région Hauts de France et le Conseil Départemental de la Somme ont été arrêtées à 802 698.60€.
- **L'ensemble des recettes d'investissements pour l'année 2024 a été arrêté à la somme de 2 288 202.94€**

6. Excédent de la section d'investissement de l'année

La section d'investissements dégage elle aussi un excédent d'un montant de **262 483.03€** (recettes – dépenses : 2 288 202.94€ - 2 025 719.91€)

7. **Excédent global de l'année 2024 :**

L'excédent global de l'année 2024 est donc de 841 522.10€ + 262 483.03€ soit **1 104 005.13€**

8. **Les restes à réaliser :** La particularité des restes à réaliser est qu'il faut les financer au 31 décembre pour les dépenses ou considérer que la recette a été versée dans la caisse de la Trésorerie à cette même date.

Ils sont de 490 000€ en dépenses et 358 000€ en recettes destinés à couvrir les mouvements dans la section d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2025. Ils présentent un solde de 132 000€ en dépenses à financer au 31/12/2024.

- En dépenses :

- les travaux intérieurs de restauration de l'église qui s'achèveront mi-mars
- les travaux du lot «espaces verts et mobilier » de la voie verte le long du CV201 de Glisy à Longueau).

- En recettes :

- la subvention d'Etat pour la voie verte le long du CV201 de Glisy à Longueau

9. **Conclusion :** le CA reprend bien entendu les résultats de 2024, en les cumulant avec les résultats reportés des années antérieures si bien qu'au 31 décembre 2024, l'excédent de clôture est de :

Fonctionnement : 2 834 532.84€

Investissements : -684 432.79€ (dont le solde des RAR)

Soit 2 150 100.05 € d'excédent global reporté au Budget Primitif 2025